AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 15 - MARDI 10 JUIN 1980 -

VITICULTURE

MILDIOU

Les quelques sorties de taches observées la semaine dernière n'ont pas trouvé, en raison du temps sec durant cette période et du traitement conseillé précédemment, les conditions favorables pour assurer des contaminations secondaires.

D'autres sorties de taches, consécutives aux pluies de la fin mai devraient apparaître prochainement. En conséquence, pour éviter des repiquages éventuels à l'approche de la floraison, stade particulièrement sensible et du fait du développement important de la végétation, UN SECOND TRAITEMENT GENERALISE DU VIGNOBLE EST A PREVOIR DANS LES PROCHAINS JOURS.

BLACK-ROT

De nombreuses sorties de taches ont été découvertes dans certaines vignes incultes à la fin de la semaine dernière. Dans les parcelles sensibles à cette maladie, choisir pour le traitement anti-mildiou, un fongicide également efficace contre le black-rot.

OIDÏUM

A l'approche de la floraison, il serait souhaitable d'effectuer un soufre poudrage, notamment dans les cépages très sensibles à cette maladie. Sinon, on profitera du traitement contre le mildiou pour incorporer un anti-oïdium à la bouillie.

VERS DE LA GRAPPE

Dans les parcelles sensibles aux vers de la grappe où le traitement conseillé précédemment n'a pas été effectué ou a été réalisé dans de mauvaises conditions, les chenilles arrivent à un stade larvaire suffisamment développé pour être facilement visible.

Dans cette situation, deux solutions sont à envisager :

- *on observe une moyenne d'une chenille pour 4 grappes : effectuer un traitement curatif sans délai en visant bien les grappes, ce qui implique un traitement séparé de l'application fongicide recommandée ci-dessus.*

- *Ce niveau d'infestation n'est pas atteint, mais la présence du parasite est assez fréquemment observée. Il sera vraisemblablement nécessaire d'intervenir sur la deuxième génération, à une date qui sera précisée ultérieurement.*

P 365

.../...

CICADELLES

Dans certains vignobles, la présence des larves est déjà observée sans provoquer encore le rougissement ou jaunissement marginal caractéristique du feuillage. Dans quelques cas rares, un comptage à la face inférieure de 100 feuilles âgées, prises au hasard, a fait apparaître une moyenne d'une larve par feuille.

Dans cette situation, une intervention est nécessaire. Dans la gamme des matières actives recommandées, on peut citer notamment dans une liste non limitative : azinphos à 400 g/MA/ha (nombreuses spécialités), formothion à 500 g/MA/ha, (Anthio fort) méthomyl à 375 g/MA/ha, (Lannate) méthidathion à 300 g/MA/ha (Ultracide).

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

Pucerons et lémas :

Les quelques infestations observées ces derniers jours, toutes à des niveaux bas, NE NECESSITENT AUCUN TRAITEMENT INSECTICIDE. *Cet avis de non-traitement est valable pour l'ensemble des départements de l'Aquitaine.*

MAÏS

- Voir note jointe -

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET

NOTE CONCERNANT

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAÏS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), le Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.) et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.).

Elle a pour but de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole concernant l'usage des pyréthrinoïdes en formulation liquide dans la lutte contre la Pyrale du maïs en 1980 et de rappeler les moyens de lutte classique contre ce ravageur.

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages, il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.

Il serait excessif de condamner à priori l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 des pyréthrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

P366

.../...

Nous rappelons ci-dessous la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

Type de produits	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	Noms	Doses/ha	Noms	Teneurs	Doses/ha
Produits biologiques	Bacillus thuringiensis		Bactospéîne Dipel	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 Kg
Produits chimiques	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 Kg
	endosulfan	1 250 g	Thiodan 5 G	5 %	25 Kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5 %	15 Kg
	fenitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 Kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 Kg
	perméthrine	75 g	Perthrine MC	0,3 %	25 Kg
	phoxime	1 250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 Kg
	profenophos	1 250 g	Pirizol super	5 %	25 Kg
	tetrachlorvin-phos	1 500 g	Gardona G 5	5 %	30 Kg
	triazophos	1 250 g	Hostathion GS Hostathion 5 G	5 %	25 Kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 Kg/ha, excepté pour Ekamet dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 Kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne Perthrine MG, première pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée, pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.